



PESSAC

Secteur Chappement

The background image is an aerial photograph of a residential area in Pessac, showing a dense cluster of houses with red roofs. A large, semi-transparent graphic element is overlaid on the right side of the image, consisting of several thick, colorful bands in shades of blue, green, yellow, and pink, radiating from the top right corner. Black circular dots of varying sizes are scattered across these bands.

Réunion publique du 30 juin 2016

Déroulement de la réunion

Retour sur les réunions publiques et réunions de travail

Evolution du projet

- Nombre de logements
- Insertion urbaine et paysagère
- Outil de mise en œuvre

Echanges

Retour sur les rencontres du 1^{er} semestre 2016

Une réunion publique le 17 mars 2016

Pour écouter et répondre aux propositions des riverains suite à la réunion publique du 11 décembre 2015



Retour sur les rencontres du 1^{er} semestre 2016



Deux réunions de travail
le 26 mai et le 22 juin 2016

Pour construire avec les représentants
des habitants et des riverains un
nouveau projet urbain

Groupe de travail :

Représentants du CLAC (Collectif pour Limiter l'Aménagement Chappement)

Représentants des ASL (Aliénor, les Hameaux de l'Alouette 2, le Petit Gazinet,
l'Enclos de la Poudrière, les Cottages)

Représentants de la Fédération des Syndicats de quartier (Cap de Bos,
Magonty et France)

Elus et services de la Ville de Pessac

Services de Bordeaux Métropole

Evolution du projet urbain

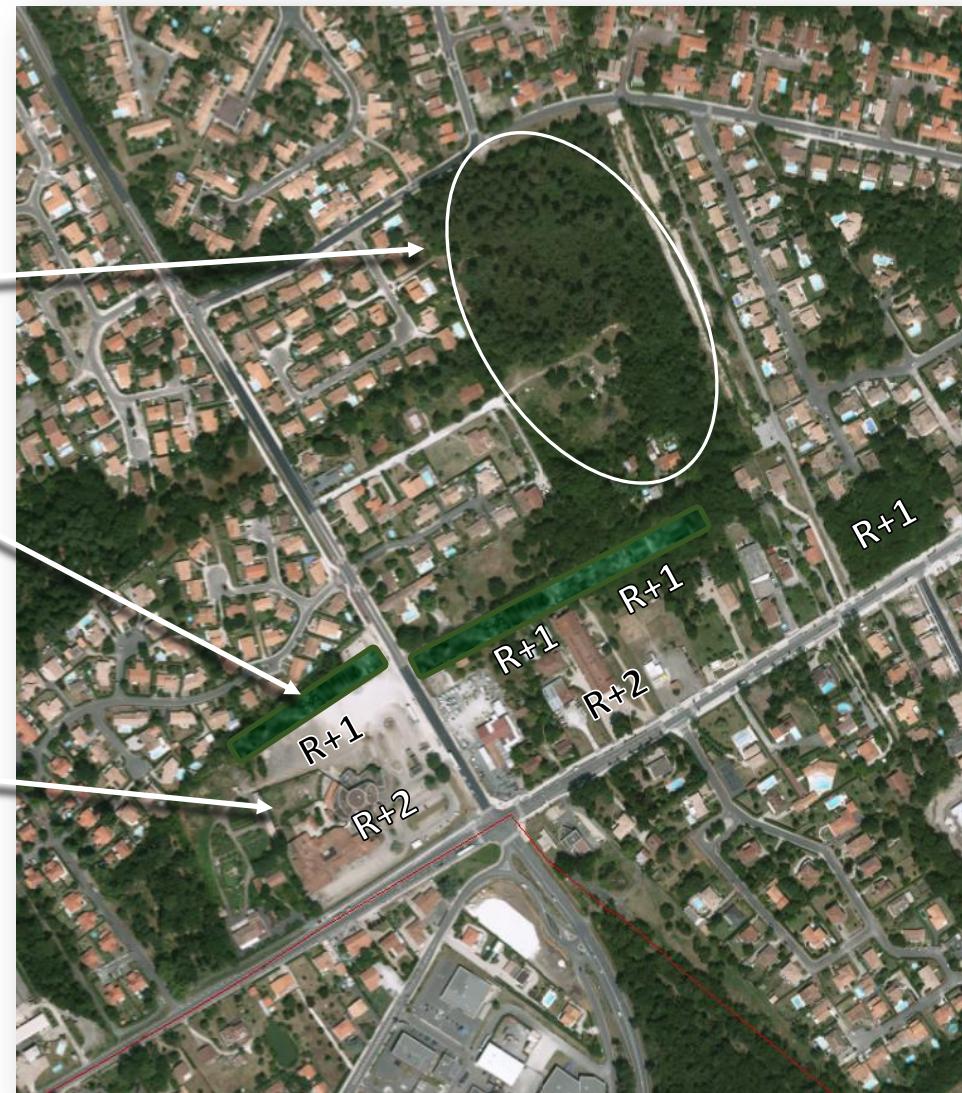


Evolution du projet urbain

LE PLU 3.1

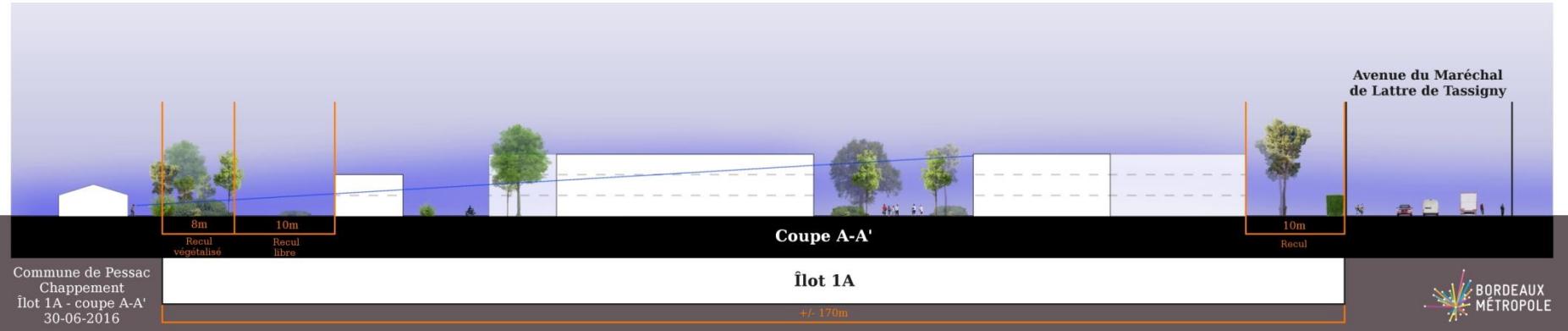
Des dispositions réglementaires :

- Préservant le cœur d'îlot boisé
- Favorisant les liaisons paysagères
- Limitant les hauteurs à R+1 en limite du pavillonnaire existant et maximum R+2

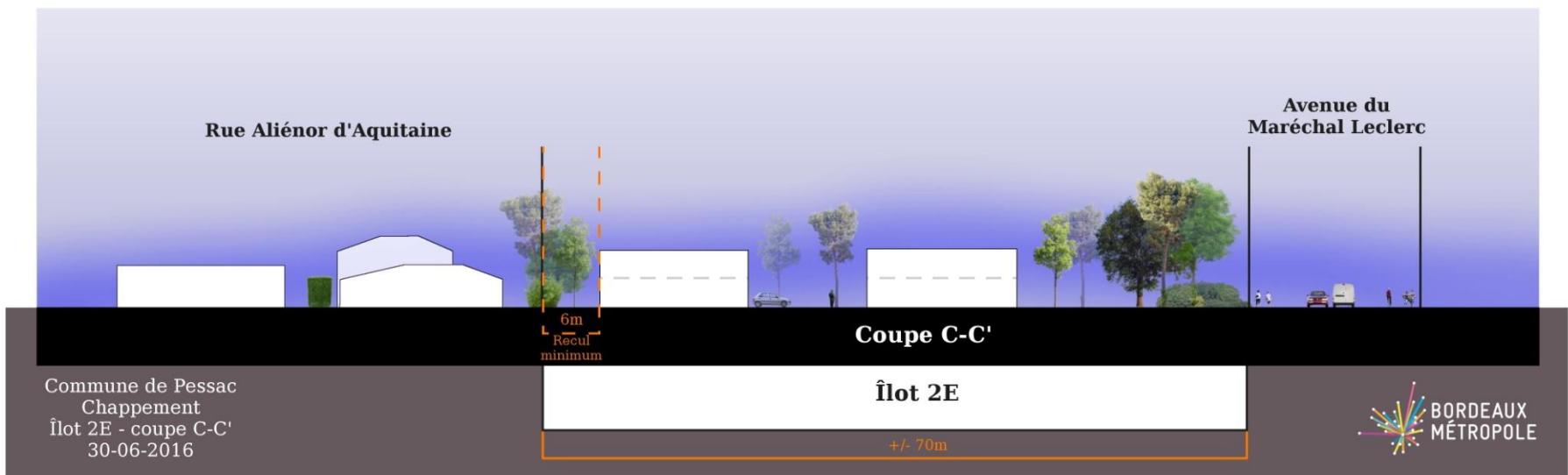


Insertion urbaine et paysagère

3 coupes illustrant
l'insertion urbaine et
paysagère



Insertion urbaine et paysagère



Outil de mise en œuvre

- Abandon du projet de ZAC => Diminution du financement des équipements publics
- Recours à un nouvel outil de financement des équipements publics :
La Taxe d'Aménagement à taux Majorée (TAM) qui permettra de financer exclusivement l'adaptation des équipements scolaires (2 classes)



